



**COMITE SYNDICAL
DU PARC NATUREL REGIONAL DU MORVAN**

**Mardi 23 Juin 2020
14h30 – Quarré les Tombes**

PRESIDENT : Monsieur Sylvain MATHIEU.

SECRETAIRE : Monsieur Christian GUYOT.

MEMBRES PRESENTS: Jean ABORD-HUGON – Christiane ANGERMANN - Serge AUBRY – Éliane AURIBAUT – Annick BAKRY – Marie José BARAULT – Fabien BAZIN - Chantal BINARD – Jean Luc BIERRY - René BLANCHOT – Gérard BLANDIN - Denis BONDOUX – Christine BONTE – Marie Odile BOUDOT – Didier BOURLON – Cyril BRULÉ - Aurore CALLEWAERT – Brigitte CARNOY – Michel CHARLOT - Gérard CONTENT – Jean Pierre CORDIER - Laurent COTTIN (2) – Christian COURAULT - Gilbert DARROUX – Serge DAVID - Augustin DE CHAMPEAUX – Charles DE GANAY - Veerle DOBBELAERE – Gloria DROUIN -Anne Marie DUCREUX - Georges FLECQ – Marianne FOUCHET - Françoise GAZEL-CHARLIER – Cécile GUENON – Daniel GONTHIER - Patrice GRIMARDIAS – Marie Madeleine GROBOST - Françoise GUERRIER – André GUYOLLOT - Chantal HACKER - Éric JUSSIÈRE – Christian LETEURTRE – Valéry LOISIER - Stéphane LUCAS - Chantal Marie MALUS – Éric MARTINEZ - Jean Luc MATHIEU – Andrée MENARGUEZ - Éric MEUNIER - Nathalie MILLET – Bruno MONCHARMONT – Christine MORLAT – Denis NÉAULT – Jean Claude NOUALLET - Ralph PAIN - Jean Pierre PASQUIER – Pascal POMMÉ – Anita PUCCINELLI – Catherine QUERIN - Monique RAUX – Véronique RICHARD - Jean François ROSZAK – Éric ROUSSEAU – Jean Marie SIVRY - Georges TERNOT - Pierre THOMAS - Emmanuel VERDELLOT – Muriel VERGES-CAULLET - Jean Luc VIEREN - Françoise WICKER.

ONT DONNE POUVOIR : Damien BRIZARD - Martine GENTIL – Daniel MARTIN - Egbert STAP.

ÉTAIENT EXCUSÉS : André ACCARY - Georges CHATEAU – Patrice DORMÉNIL – Sonia PATOURET - Romaric RENON – François SAUVADET - Marcel STEPHAN

MEMBRES CONSULTATIFS PRESENTS : Philippe DUCHARNE – François FALCONNET – José GUILLEMAIN – François KOCHER - Yvon LETRANGE – Gérard MÉHU - Catherine SCHMITT.

MEMBRES CONSULTATIFS EXCUSÉS : Alain BRETON - Alain BRESSION – Thierry DRAMARD.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Hélène BAILLY - Annick BERTIN – Arthur DE MONTALEMBERT - Bernard DESSERTENNE – Cyrille DOUHERET - Françoise GIBERT – Claude GRARD - Jean François GUEIDAN - Pascal KUCK – Clément LAVALT - Sylvain LECUYER – Émilien LUCAND - Anaïs MUGNIER – François PIMET – Jessica RACITI - Marie France THENARD - Bernard TOURNEAU – Jacques VAN RHIJN - Aline VIARD - Daniel ZIMMER -

Pour le Parc du Morvan : Marielle BONNET - Florence BRISSON– Jean Philippe CAUMONT – Isabelle CIVETTE - Emmanuel CLERC - Nadine DIZIEN – Jessica MOINE - Laurent PARIS – Valérie POMPON – Olivier THIEBAUT.

ORDRE DU JOUR

I - Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 10 décembre 2019.

II – Accueil des nouveaux délégués.

III - Renouvellement du classement : état d'avancement.

IV - Gestion du Syndicat Mixte

* Compte administratif et compte de gestion 2019.

* Budget supplémentaire.

* Délibérations.

V – Questions diverses.

M. Sylvain Mathieu, Président : Bienvenu à toutes et à tous.

Ce Comité Syndical est d'un type tout à fait particulier, étant donné les circonstances que nous connaissons tous.

Il ne se tient pas dans l'auditorium de la Maison du Parc, comme vous l'aurez remarqué, mais à la salle des fêtes de Quarré-les-Tombes. Je remercie la commune de Quarré-les-Tombes et son maire Bernard Ragage de nous mettre gentiment à disposition ses locaux.

Il nous fallait une très grande salle pour respecter la distanciation physique. D'où cette localisation géographique, qui n'est pas tout à fait centrale, j'en suis désolé, et je prie de bien vouloir nous en excuser auprès de ceux qui viennent de la partie la plus au sud du Morvan.

La réunion se tient aussi sous un format particulier parce qu'il était prévu que nous tenions un Comité syndical début juin pour renouveler toutes les instances, mais nous n'avons pas le tenir à cette date. Néanmoins, nous avons l'obligation de tenir un Comité Syndical avant le 31 juillet pour voter le compte administratif. L'ordre du jour est assez formel, avec le compte de gestion, le compte administratif, le budget supplémentaire, mais ce sont des obligations auxquelles on ne peut se soustraire.

I - Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 10 décembre 2019

M. Mathieu : le compte rendu de la réunion du 10 décembre 2019 appelle-t-il des remarques de la part de ceux qui ont participé à cette réunion ?

Mme Catherine Schmitt, Conseil Associatif et Citoyen : mon nom ne figure pas dans le compte rendu, alors que j'étais présente. Je suis intervenue en séance.

M. Mathieu : nous allons vous ajouter dans la liste des présents. C'est noté.

Je sou mets au voté l'approbation du compte rendu du Comité Syndical du 10 décembre 2019.

Aucune autre remarque n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II – Accueil des nouveaux délégués

M. Mathieu : la réunion est aussi d'un format particulier, car parmi vous il y a à la fois d'anciens délégués, que je salue et que je remercie d'être parmi nous, et il y a aussi beaucoup de nouveaux délégués, beaucoup de nouveaux visages ; je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue au Comité Syndical du Parc. Le 8 septembre se tiendra le Comité Syndical d'accueil de tous les nouveaux délégués, avec une présentation du Parc, de ses enjeux, des chiffres à connaître. Il sera réalisé une présentation complète de ce qu'est le Parc, de son histoire, de son fonctionnement.

Je vous prie par avance de nous excuser, mais nous ne ferons donc pas aujourd'hui cette présentation pour les nouveaux délégués ; nous attendrons que tous les nouveaux délégués soient désignés, parce qu'il y a quelques

communes qui sont encore en attente d'un deuxième tour, et il y a aussi et surtout la désignation de tous les représentants des communautés de communes. Comme vous le savez, les communautés de communes doivent attendre le deuxième tour des élections municipales pour se réunir et là aussi désigner leurs délégués. Nous sommes obligés ainsi d'attendre la fin juillet. On aurait pu programmer ce Comité Syndical fin juillet avec tous les nouveaux délégués, mais nous avons la crainte d'une non-atteinte du quorum, du fait des congés. Nous avons donc préféré programmer la réunion ce jour.

Concernant le quorum, nos statuts stipulent que le quorum est fixé à la moitié des membres, et que chaque membre peut porter un pouvoir, mais la loi sur l'état d'urgence sanitaire autorise toutes les assemblées délibérantes à siéger avec un tiers du quorum. *A priori*, pour nous, aujourd'hui, il n'y a pas de problème, et nous avons bien le quorum. Nous allons donc pouvoir délibérer valablement.

III – Renouvellement du classement : état d'avancement

M. Mathieu : nous sommes dans une période tout à fait singulière puisque nous sommes en pleine période de renouvellement de la Charte, et de délibérations de toutes les collectivités.

Nous nous sommes attelés il y a trois ans au renouvellement de la Charte. Le processus est long, et lourd. Nous arrivons maintenant dans la dernière ligne droite, à savoir que toutes les collectivités adhérentes du Syndicat Mixte doivent délibérer sur la poursuite de l'adhésion au Parc.

Il vous est présenté, sous forme de carte, l'état des réponses obtenues, avec les communes pour lesquelles la délibération est favorable, défavorable et celles pour lesquelles on est en attente de la délibération. Ce sont les informations dont nous disposons à ce jour. Il est peut-être possible que certaines communes aient délibéré récemment, et que l'on n'ait pas encore reçu la délibération.

Quatre communes ont délibéré défavorablement, c'est-à-dire qu'elles nous ont indiqué ne pas souhaiter adhérer au Parc. Pour certaines, dans la partie nord, ce n'est peut-être pas forcément surprenant ; par contre, dans le sud du Morvan, il s'agit peut-être plutôt de malentendus, et elles vont peut-être re-délibérer favorablement. J'interroge notre Directeur.

M. Caumont, Directeur général : je ne sais pas s'il y a des représentants des deux communes en question, La Comelle et Saint-Didier-sur-Arroux. J'ai eu des contacts avec les deux maires, qui m'ont dit que, dans la semaine ou dans la semaine suivante, ils vont re-présenter une nouvelle délibération, qu'ils espèrent favorable. Nous verrons après ce qu'il en est. Le délai pour que les délibérations remontent au Conseil régional est le 7 août au plus tard, contrôle de légalité inclus. On incite plutôt les conseils municipaux qui n'auraient pas encore délibéré à le faire plutôt avant le 14 juillet, de manière à ce que la date du 7 août ne soit pas dépassée. Il reste peu de communes qui n'auraient pas encore délibéré. Nous sommes en contact pratiquement avec toutes les communes qui s'interrogent encore sur ces tenues de réunions. Le Président, les Vice-Présidents et moi-même nous allons dans un certain nombre de conseils municipaux dans les prochains jours pour accompagner la présentation de la Charte. Il faut le reconnaître, le document est complet, mais peut-être difficile à lire. Nous présentons aux conseils municipaux, quand ils le souhaitent, la Charte et ce que nous avons fait depuis le début. Nous continuerons à le faire jusqu'à la fin.

Les deux communes du nord qui ont délibéré négativement pour l'instant sont Sincéy-lès-Rouvray et Cussy-les-Forges.

Sincéy-les-Rouvray était dans le Parc depuis un certain nombre d'années. Cussy-les-Forges est une commune à laquelle nous avons proposé d'entrer dans le Parc ; le conseil municipal a décidé qu'il ne le souhaitait pas. Dont acte. Bien entendu, il est souverain dans sa décision.

Les communes qui n'ont pas encore rendu leur décision sont peu nombreuses. Certaines d'entre elles sont concernées par le deuxième tour. Elles devront prendre la délibération avant le 14 juillet, juste après l'installation du nouveau conseil municipal.

Nous avons une extension du périmètre qui est quand même assez importante, puisque nous avons 117 communes classées dans la période précédente, et que nous avons là une proposition autour de 137 communes classées. *A priori*, nous ne ferons sans doute pas forcément le plein, mais les conseils municipaux ont montré par ces délibérations leur attachement au Morvan et à leur Parc Naturel Régional, et c'est plutôt une bonne chose, un satisfecit par rapport à notre travail. Certains maires m'ont indiqué qu'ils ne nous voyaient pas suffisamment sur le terrain dans leur commune, mais, bien entendu, nul n'est parfait que celui qui cherche à s'améliorer. Nous allons essayer de nous améliorer dans ces conditions-là.

M. Mathieu : ce point appelle-t-il des questions ou des observations ?

IV – Gestion du Syndicat Mixte

1 – Compte administratif et compte de gestion 2019

M. Caumont, Directeur Général : la réunion a un objet budgétaire important, ce qui est normal, car nous sommes en clôture de comptes. Nous vous présenterons donc le compte administratif, le compte de gestion du trésorier, puis nous parlerons d'un budget supplémentaire pour notamment évoquer l'affectation des résultats du compte administratif et les opérations nouvelles que nous vous proposons d'inscrire dans nos budgets.

Nous avons, au Parc, trois budgets : un budget principal et deux budgets annexes.

Le budget principal recouvre l'administration du Syndicat Mixte dans sa globalité, et nous avons aussi le budget annexe lié à des chantiers d'insertion que le Parc a portés pendant pratiquement 20 ans et dont l'opération est terminée depuis deux ou trois ans, mais nous attendons encore des crédits depuis trois ans, si bien que nous ne pouvons pas clôturer le budget annexe. Le deuxième budget annexe est lié à la gestion de la boutique de la Maison du Parc, en régie autonome.

* Budget principal :

- Section de fonctionnement :

- . Dépenses : 3 166 166,91 €
- . Recettes : 3 076 036,58 €.

Le résultat 2019 fait apparaître un résultat négatif de - 90 130,33 €. Cependant, nous avons un résultat reporté de 2018 qui est de 106 857,13 €.

La clôture de ce budget principal en section de fonctionnement nous permet d'avoir un résultat positif de 16 726,80 €.

- Section d'investissement :

La collectivité fonctionne au travers des programmes d'action qu'elle conduit, des salariés qu'elle permet de mettre à disposition du territoire, mais elle est une collectivité d'investissements. La section d'investissement fait donc apparaître les résultats suivants :

- . Dépenses : 187 570,23 €
- . Recettes : 197 022,82 €
- . Résultat 2019 = + 9 452,59 €.

Il faut intégrer dans ces comptes la somme de - 16 185,51 €, résultat reporté 2018, et le résultat avant restes à réaliser (- 16 732,92 €). Les restes à réaliser se montent à 96 522 €, dépensés par le Parc, mais non encore reçus en subventions, mais qui devraient intervenir en 2020.

En intégrant ces éléments, nous avons un résultat positif en investissement qui pourra être affecté au budget supplémentaire d'un montant de 79 789,08 €.

* Budget annexe Chantiers d'insertion :

Comme je l'ai indiqué, nous sommes en fin de programme sur ce point, et nous attendons quelques recettes, pour clôturer définitivement ce budget, qui n'a plus de raisons d'exister, puisque l'opération a été arrêtée.

- Section de fonctionnement :

- . Résultat 2019 = - 3 132 €, dès lors que quelques dépenses devaient encore être réalisées.
- . Résultat reporté 2018 = 30 825,27 €.

Nous pourrions ainsi affecter en fonctionnement au budget supplémentaire 2020 la somme de 27 697,27 € /

- Section d'investissement :

- . Résultat 2019 : + 3 132 €
- . Résultat reporté 2018 : + 27 610 €.

Nous pourrions ainsi affecter en investissement au budget supplémentaire 2020 la somme de 30 742,19 €.

Nous devrions pouvoir clôturer ce budget annexe l'année prochaine, avec l'arrivée de crédits européens notamment, attendus depuis trois ans.

* Budget annexe régie autonome Maison du Tourisme

La Maison du Tourisme permet d'accueillir les visiteurs et de proposer à la vente un certain nombre de produits du terroir.

- Section de fonctionnement :

- . Résultat 2019 = - 538,21 €
- . Résultat reporté 2018 + 51 505,61 €.

L'exercice de clôture nous permet de dégager plus de 50 967,40 €, affectés en fonctionnement au budget supplémentaire 2020.

- Section d'investissement :

- . Résultat 2019 = 1 401 €, car par nature il y a peu d'investissements à effectuer pour faire fonctionner la Maison du Tourisme.
- . Résultat reporté 2018 = 1 399 €.

Ainsi, 2 800 € pourront être affectés en investissement au budget supplémentaire.

J'ai évoqué de manière rapide ces chiffres, mais nous pouvons répondre aux questions. Derrière ces chiffres, les opérations afférentes ont été évoquées dans les divers Comités syndicaux qui se sont tenus au cours de l'année.

Les résultats financiers indiqués précédemment sont l'expression du travail de l'ensemble du Syndicat Mixte sur l'année 2019.

M. Gilbert Darroux, conseiller municipal d'Autun : sur la clôture du budget annexe Chantiers d'insertion, l'année prochaine, le reliquat sera-t-il versé au budget principal, en investissement et en fonctionnement ?

M. Caumont : Oui.

M. Jean Luc Vieren, maire de Saint-Martin-du-Puy : sur le budget Insertion, le reliquat est-il antérieur à la fusion des communautés de communes et à la mise à disposition des chantiers d'insertion dans ces territoires ?

M. Caumont : oui, il est antérieur. On est sur la fin du programme, et on clôt l'écriture comptable.

M. Mathieu : S'il n'y a plus de questions, nous allons passer au vote. Je dois réglementairement quitter la salle pour ce vote, et je vais laisser la présidence à Christian Guyot, Premier Vice-Président.

M. Christian Guyot, premier Vice-Président : sur le compte administratif pour la partie Budget principal tel qu'il vous a été présenté, y a-t-il des oppositions, des abstentions ?

**Aucune opposition, aucune abstention,
le compte administratif 2019 budget principal est adopté à l'unanimité.**

M. Guyot : je soumetts au vote le budget annexe des chantiers d'insertion. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ?

**Aucune opposition, aucune abstention,
le compte administratif 2019 budget annexe chantiers d'insertion est adopté à l'unanimité.**

M. Guyot : je soumetts au vote le budget annexe concernant la régie Maison du Tourisme. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

**Aucune opposition, aucune abstention,
le compte administratif 2020 budget annexe Maison du Tourisme est adopté à l'unanimité.**

M. Guyot : merci pour cette brillante unanimité des comptes. On peut donner quitus au Président, et il peut reprendre sa place. Monsieur le Président, les budgets ont été votés à l'unanimité.

M. Mathieu : je vous en remercie. Nous pouvons passer au compte de gestion.

M. Caumont : comme vous le savez, le comptable public doit certifier les comptes d'une collectivité. Il établit un compte de gestion. Les deux comptes, compte administratif établi par l'ordonnateur et le compte de gestion établi par le comptable public doivent être conformes. C'est le cas. Le compte de gestion est conforme à l'ensemble des écritures qui viennent de vous être présentées au titre du compte administratif. Le comptable public certifie donc que la comptabilité du Parc a été bien tenue et conforme à ce qu'il avait inscrit pour sa part dans sa comptabilité publique.

M. Mathieu : je sou mets au vote le compte de gestion 2019 du comptable public.

Aucune opposition, aucune abstention, le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

2 - Affectation des résultats au budget supplémentaire 2020

M. Caumont : il est proposé que les résultats positifs des trois budgets présentés tout à l'heure puissent être affectés au budget supplémentaire 2020.

Budget principal : + 16 726,80 € fonctionnement
+ 79 789,08 € investissement (dont -16 732,92 ligne 001)

Budget annexe chantiers d'insertion :
+ 27 693,27 € fonctionnement
+ 30 742,19 € investissement.

Budget annexe régie autonome Maison du Tourisme :
+ 50 967,40 € fonctionnement
+ 2 800,00 € investissement.

M. Mathieu : Ce rapport appelle-t-il des questions ? Je sou mets au vote cette délibération.

Aucune abstention, aucune opposition, le compte de gestion 2019 est approuvé à l'unanimité.

M. Caumont : nous allons présenter ce budget supplémentaire au regard d'un certain nombre d'opérations, soit nouvelles soit modifiées depuis leur inscription budgétaire en début d'année. Il est important que nous discutions des propositions d'actions que nous souhaitons conduire, ceci au-delà des affectations de résultat présentées à l'instant. Les délibérations qui vous sont soumises à ce titre illustrent les actions que nous proposons de mettre en œuvre .

Concernant la stratégie de communication autour de la Tomme du Morvan, il s'agit de solliciter des crédits auprès du programme européen LEADER. Sur un projet de 4 500 €, nous irions solliciter LEADER pour 3 600 €.

M. Mathieu : le Parc a la volonté d'aider les agriculteurs du territoire à se diversifier. Cela a toujours figuré dans les objectifs du Parc. Environ 95 % de l'agriculture morvandelle reposent sur un système de production, l'élevage de jeunes Charolais, la filière Charolais maigres ou naisseurs. Les veaux sont une belle matière première, mais exportés ensuite, sans être engraisés et transformés sur place. Toute la richesse, la valeur ajoutée, ne reste pas sur le territoire, et elle se fait ailleurs. Une grande partie de nos jeunes bovins est exportée sur l'Italie du Nord. Quand les cours vont bien, tout va bien, mais quand les cours baissent, voire s'effondrent, tout va mal.

Nous avons donc une agriculture qui est fragile, et qui, au fil du temps, en fait, ne nourrit plus son homme. Il y a un véritable enjeu. Je suis très inquiet pour l'avenir de l'agriculture dans le Morvan.

L'enjeu est donc d'aider les agriculteurs à faire autre chose. C'est ce que l'on appelle la diversification, et le Parc a toujours cherché à aider les agriculteurs à se diversifier. Il y a eu différents projets, et notamment le projet de relance d'élevage de porcs en plein air pour pouvoir produire du jambon du Morvan à partir de cochons du Morvan, le jambon du Morvan étant assez emblématique, mais malheureusement il n'y avait presque plus d'élevages de cochons dans le Morvan, même s'il y en avait en Bourgogne Franche-Comté, et notamment dans le Jura. C'était donc un enjeu de reproduire du porc dans le Morvan. Nous avons donc souhaité aider les agriculteurs qui font du Charolais à se diversifier, avec une solution clé en main pour élever des cochons et ensuite pouvoir

alimenter notre filière jambon. Il y avait un deuxième travail portant sur les modalités visant à accroître la notoriété du jambon produit dans le Morvan pour aller vers une Indication Géographique Protégée (IGP). Nous y travaillons depuis 4 ans. C'est un sujet qui me tient à cœur, et cela porte ses fruits, puisque les premiers élevages ont été relancés il y a deux ans. Les premiers jambons sont dans le commerce depuis trois mois.

Il y a deux ans, nous avons lancé une opération de ce type, ambitieuse également, puisqu'il s'agit là d'inventer un fromage du Morvan. Je rêverais que le Morvan ait un fromage qui soit pour le territoire ce que le Comté est au Jura, c'est-à-dire un produit connu, reconnu, rémunérateur pour les éleveurs, qui fasse bien vivre aussi l'agriculture morvandelle.

C'est un projet sans doute assez audacieux et ambitieux. Comme pour l'élevage de porcs, nous sommes partis très modestement, avec un petit groupe d'éleveurs. Sur environ un millier d'exploitations agricoles qu'il y a dans le Morvan, il n'y en avait que 28 qui produisaient du lait jusqu'à maintenant. Il y a environ une dizaine d'éleveurs producteurs de lait qui se sont engagés dans le projet. Cela avance bien, et assez vite. Il y a un certain enthousiaste. Nous sommes à peu près à mi-parcours. L'objectif est d'arriver à mettre au point ce fromage. Il faut travailler sur le procédé de fabrication, le cahier des charges, définir la taille, la forme du fromage en question, lui donner un nom ; c'est un travail assez enthousiasmant. Le but est de créer de la valeur ajoutée sur le territoire, et de faire en sorte que les gens puissent vivre correctement sur le territoire.

Nous sommes allés chercher des financements un peu partout pour aider cette opération. La délibération présente une de ces pistes de financements, que nous sommes allés chercher du côté du Massif central.

M. Caumont : c'est une opération importante, comme l'a dit le Président. Il faut communiquer. Nous préparons déjà l'après. Une fois que la recette sera établie et que le nom sera trouvé, il faudrait faire connaître le produit, avec tous les moyens possibles, de façon à ce que les consommateurs associent ce produit au Morvan. Il faut que l'on travaille sur le sujet. C'est l'objet de cette première délibération.

Aucune abstention, aucune opposition, la délibération proposée est adoptée à l'unanimité.

3 – Délibérations

a) Marqueurs de territoires

M. Caumont : nous conduisons le projet « Marqueurs de territoires » avec plusieurs partenaires du Massif central, et qui vise à identifier sur notre territoire des éléments de singularité, notamment dans les productions agricoles, qui permettent de faire reconnaître le territoire comme un territoire différent des autres, avec des productions différentes. Il peut y avoir des productions agricoles permettant de générer à la fois de la plus-value auprès des agriculteurs, mais aussi de la reconnaissance territoriale auprès des consommateurs. Avec 4 partenaires qui sont les Fermes de Figeac, la communauté de communes des Rives du Haut-Allier, le Syndicat Mixte de la Creuse, l'Université de Clermont-Ferrand, nous allons essayer, pendant un an et demi, de définir collectivement, avec vous, avec le territoire, ce qui nous paraît être au niveau des marqueurs de ce qui identifie ou caractérise le territoire, avec quelques productions emblématiques, sur lesquelles nous mettrions notre attention.

Ce projet a été présenté lors d'un Comité Syndical, mais le plan de financement que nous avons adopté n'a pas fonctionné très longtemps puisqu'un des financeurs, l'Etat, s'est en partie désengagé. Il a fallu aller chercher un autre financeur.

Le plan de financement que nous proposons aujourd'hui ne remet absolument pas en cause le projet initial, mais il change un peu les modalités de participation des autres financeurs, puisque nous allons chercher des crédits européens du Massif central.

Le projet se monte à 69 850 €. Il comprend l'emploi d'une salariée à mi-temps, pour nous aider à débroussailler ce projet et à le mettre en musique, et un certain nombre de prestations externes confiées à des bureaux d'étude notamment. Avec des agriculteurs qui souhaiteraient s'engager dans les marqueurs que nous aurons définis, il est proposé d'aller faire un ou deux voyages d'études pour aller rencontrer d'autres territoires ayant déjà engagé ce type de propositions. Nous pourrions ainsi proposer un voyage à Laguiole, où ils ont développé des marqueurs autour du fromage ou des couteaux. On en connaît la notoriété. Le déplacement permettrait de voir comment ces acteurs de Laguiole ont fait concrètement, et de tirer des enseignements de la façon de faire pratiquée là-bas. Nous allons solliciter 34 925 € de crédits européens sur les financements Massif Central.

M. Mathieu : je trouve que ces projets illustrent la raison d'exister du Parc, qui est d'apporter de l'ingénierie, des moyens de matière grise, pour monter des projets de développement, aller chercher des financements, aller chercher aussi des références là où il en existe.

Nous avons aussi connaissance d'une expérience menée il y a 7 ans dans les Vosges, avec un fromage devenu une réussite économique aujourd'hui. Laguiole a une existence de 40 ans.

Il est nécessaire que des chargés de mission travaillent sur ces questions et servent d'appui aux agriculteurs. C'est un exemple de ce à quoi peut servir le Parc.

Je soumets au vote cette délibération.

Aucune abstention, aucune opposition, la délibération proposée est adoptée à l'unanimité.

M. Caumont : Je vais laisser la parole à Laurent Paris, responsable de pôle ressources naturelles, pour vous présenter trois délibérations sur l'eau et la réserve naturelle régionale des Tourbières.

b) Contrats territoriaux Aron Morvan et Arroux Mesvrin

M. Paris, responsable du pôle Ressources naturelles : depuis les années 2000, le Parc du Morvan conduit des opérations à travers des contrats avec les Agences de l'Eau, pour des opérations liées à la préservation, à la restauration des cours d'eau, à la préservation de la ressource en eau. Nous agissons sur les deux grands bassins du Morvan : le bassin de la Loire, plutôt vers le Sud du Morvan, et le bassin de la Seine, plutôt vers le Nord.

Il est prévu, au travers de cette délibération, des travaux à inscrire dans le cadre de ces programmes.

La première délibération concerne la restauration de la ripisylve. Il s'agit de clôturer les bords de ruisseau, d'aménager des abreuvoirs, de replanter de la ripisylve, d'éviter que le bétail vienne déstructurer les berges de ces petits ruisseaux très fragiles.

Ensuite nous avons des programmes liés à la continuité écologique (effacement gros ouvrages), prévus sur le moulin de Luzy, en collaboration avec la mairie de Luzy, sur le moulin d'Elbe à Anost (propriétaires privés).

Nous avons aussi un programme d'effacement de petits ouvrages (franchissements routiers ou chemins ruraux, buses...). Avec des crédits venant de l'Agence de l'Eau et de la Région, les agents du Parc viennent remplacer les ouvrages existants.

Un membre de l'assemblée : y a-t-il des crédits possibles pour les passes à poissons ? Ces projets peuvent-ils être étudiés ?

M. Paris : ce sont des projets qui peuvent être étudiés dans le cadre d'une étude globale. Par contre, les financeurs, que cela soit la Région ou l'Agence de l'Eau, sont très frileux à l'idée d'aider au financement des passes à poissons. C'est une des problématiques auxquelles nous sommes confrontés. Les financeurs mettent de l'argent pour effacer totalement l'impact d'un ouvrage, ou l'effacer partiellement, mais la passe à poissons reste, pour l'instant encore, à la charge du propriétaire.

Lorsque l'on peut effacer totalement l'obstacle, on va chercher des financements, à 100 % jusqu'à présent. Cela ne coûte rien ni à la commune ni au propriétaire. Il n'y a vraiment que dans le cas de l'aménagement des passes à poissons que l'on n'arrive pas à trouver de financeurs.

M. Ralph Pain, conseiller municipal de Quarré-les-Tombes : si l'on veut garder le passage busé, et que la personne souhaite aussi mettre une passe à poissons, elle le fait à sa charge ?

M. Caumont : Oui, elle le ferait à sa charge.

Dans cette même délibération, il y a également des études, en prévision de l'aménagement d'obstacles pour l'année 2021, et une opération d'entretien de marre agricole, menées avec les agriculteurs, les communes. Le Parc restaure ces milieux, où se développent des populations notamment de tritons crêtés, un triton rare à l'échelle de la Bourgogne.

Je continue sur une délibération qui est similaire, mais qui concerne le bassin de la Seine : une opération nouvelle en collaboration avec la mairie de Champeau-en-Morvan sur le réaménagement d'un passage sur un chemin rural, avec pose d'un dalot en U renversé, dans l'objectif de restaurer la continuité écologique. L'opération a été estimée à 12 000 €. Il est recherché des fonds venant de Natura 2000 et de l'Europe.

M. Daniel Gonthier, conseiller municipal de Dun-les-Places : s'agissant de cours d'eau rattachés à des communes que l'on franchit par des passerelles qui mériteraient d'être rénovées, cela peut-il rentrer dans le cadre de ce type d'opérations ? Nous avons le cours d'eau du Saint-Marc à Dun-les-Places, franchi par une passerelle utilisée soit par des quads soit par des agriculteurs, fermée aujourd'hui, qui nécessite une réhabilitation. J'ai fait la

démarche auprès de la DDT pour engager des travaux. Sommes-nous, d'une façon ou d'une autre, en mesure de bénéficier d'une aide quelconque ?

M. Paris : Je vois très bien où c'est, sur le Saint-Marc. Malheureusement, non, car la continuité écologique existe. Les financeurs ne vont donc pas aider, dans ce cas, les communes à refaire leurs ponts. Vous auriez eu des buses déconnectantes à la place du pont, on l'aurait financé.

M. Mathieu : je soumetts au vote cette délibération.

Aucune abstention, aucune opposition, la délibération proposée est adoptée à l'unanimité.

c) Ruisseau du Près au long (pont)

M. Paris : nous allons présenter cette dernière action dans le cadre du budget GEMAPI (GESTion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations).

Le Parc est porteur de la compétence GEMAPI sur le bassin de la Seine, bien au-delà de son territoire, d'ailleurs. C'est une compétence obligatoire des communautés de communes, qui l'ont transférée au Parc sur le bassin de la Seine.

Il y a donc un GEMAPI à part ; un quatrième budget annexe du Parc. Il examinera aussi cette demande dans quelques jours, le 2 juillet.

M. Matthieu : je vais soumettre au vote la délibération sur le passage permanent à Champeau-en-Morvan.

Aucune abstention, aucune opposition, la délibération proposée est adoptée à l'unanimité.

d) Réserve naturelle régionale des tourbières du Morvan

M. Paris : la réserve des tourbières du Morvan a été actée par le Conseil régional il y a 5 ans. Sur cette réserve, nous tentons d'agrandir la surface gérée pour la biodiversité. Le Parc passe une convention avec une propriétaire, ce qui agrandit les terrains tourbeux de la réserve, et il va gérer ces terrains à partir d'un troupeau de vaches Highland Cattle. Le Parc a 40 vaches Highland Cattle. Nous avons 50 hectares où elles sont présentes, et nous avons, à cette occasion, prévu d'agrandir cette disponibilité. Il faut pour cela équiper les terrains que nous récupérons de clôtures, de passages à gué, d'abreuvoirs en cours d'eau.

Des crédits Natura 2000 financent cette opération, qui se monte à plus de 26 000 €.

M. Mathieu : y a-t-il des questions ? Je soumetts au vote la délibération.

Aucune abstention, aucune opposition, la délibération proposée est adoptée à l'unanimité.

e) Animation de la Charte forestière de territoires

M. Caumont : depuis 2003, le Parc dispose d'une Charte forestière permettant de réunir tous les acteurs de la filière forestière et même de la filière aval pour discuter de la façon dont on envisage collectivement la sylviculture en tenant compte des nécessités (économique, environnementales, paysagères), pour que la forêt du Morvan soit en rapport avec les valeurs du Parc naturel régional.

Cette Charte forestière est très importante à nos yeux. Elle permet ce dialogue permanent, et de conduire un certain nombre d'actions pour travailler sur des sujets. Nous avons mené depuis 2003 diverses opérations visant à faire connaître cette forêt, les stations sylvicoles, la profession, les conditions d'exploitation les meilleures aux communes.

Elle est renouvelée tous les cinq ans. Elle s'achèvera cette année. Nous devons préparer le bilan de la Charte qui se termine, et s'il en est décidé ainsi, nous engager dans un nouvel exercice de Charte forestière.

La délibération proposée vous soumet l'idée de poursuivre cette animation. Un chargé de mission est financé au travers de ces crédits, assurant l'animation de l'ensemble des partenaires (CRPF, ONF, etc.).

Il est souhaité désormais un travail portant sur une étude sur la flore indicatrice des forêts anciennes, souvent réservoirs de biodiversité. Il s'agit de bien les connaître et de mettre en place des mesures de gestion, adaptés à ces forêts anciennes. On a déjà une bonne connaissance collective de ces forêts sur le territoire, et nous voudrions aller plus loin dans la finesse de l'analyse, notamment pour essayer d'identifier s'il peut y avoir un cortège floristique

pouvant qualifier ces forêts anciennes en plus des anciennes cartes ou de l'occupation très ancienne du sol par la forêt.

C'est le travail que nous souhaiterions engager cette année, en confiant notamment au Conservatoire botanique du bassin parisien, dont l'équipe est installée à Saint-Brisson, une mission à hauteur de 9 000 €, pour étudier cette flore indicatrice des forêts anciennes.

Le coût du projet est de 56 784 €. La Région pourrait intervenir à hauteur de 80 %. La commission d'attribution des fonds a donné un avis positif à notre demande. Le reste étant de l'autofinancement du Parc.

M. Mathieu : une explication sur le terme « forêts anciennes ». Ce n'est pas forcément une forêt où il y a de vieux arbres. C'est une forêt qui est supposée avoir été toujours une forêt. Aujourd'hui, en France, on a deux fois plus de forêts qu'il y a 200 ans. Vers 1820, la France n'était jamais aussi peu boisée. Depuis, la forêt a doublé de surface sur des terres agricoles. Ces forêts passées par une phase agricole ne sont pas des forêts anciennes. Il y a sur les forêts anciennes une biodiversité que l'on ne retrouve pas forcément dans des forêts développées plus récemment. D'où cet intérêt scientifique pour les forêts anciennes.

M. Charles de Ganay, conseiller municipal de Lucenay-l'Évêque : le critère de l'existence des forêts sur les anciennes cartes d'état-major, du milieu du 19^e siècle est-il toujours retenu ? Ou bien a-t-on pris d'autres critères pour remonter plus dans le temps ?

M. Mathieu : ce n'est pas une science exacte. On essaie de rechercher le maximum de références historiques. Il y a les cartes d'état-major. Les cartes de Cassini sont trop vagues pour pouvoir localiser des forêts. Ce qui est le plus fiable et le plus ancien est bien les cartes d'état-major du milieu du 19^e siècle. Le cadastre napoléonien est aussi une source très intéressante. Cela permet de voir à quel point nos paysages ont été bouleversés en deux siècles. Il y avait quasiment deux fois moins de forêts vers 1850 qu'aujourd'hui. On trouve aussi des éléments sur Géoportail, et sur « Remonter le temps » qui sont des sites de l'IGN. On peut voir par photos aériennes de 1945 sur « Remonter le temps » à quel point le Morvan était beaucoup moins boisé qu'aujourd'hui.

Mme Schmitt : nous avons eu une réunion sur le thème de la forêt au titre du Conseil Associatif et Citoyen (CAC), et il a été fait part de l'intérêt, pour la nouvelle instance, de se saisir du changement climatique pour la préservation des forêts de feuillus. C'était le sens de l'intervention que j'avais faite sur la délibération portant sur le SRADDET. J'aimerais voir apparaître ce point dans l'énumération que vous avez sur la page 1 de la délibération, pour qu'il soit traité du changement climatique sur la forêt de feuillus.

M. Mathieu : la Charte forestière est en train de se terminer. Il y a 5 ans on parlait déjà du réchauffement climatique, mais on ne le vivait pas avec l'intensité actuelle. Ce n'est plus simplement une hypothèse, ou ne touchant que nos enfants ; c'est ici et maintenant. Le climat est en train de se réchauffer sous nos yeux, nous avons des années sèches et chaudes, avec un impact sur l'agriculture et la production d'herbes, et un impact sur nos forêts, où on a un dépérissement. Cela illustre bien la vitesse du phénomène, car le réchauffement climatique est pour les forestiers la préoccupation numéro 1.

Y a-t-il d'autres questions ? Je sou mets au vote la délibération.

Aucune abstention, aucune opposition, la délibération proposée est adoptée à l'unanimité.

f) Attractivité résidentielle du Morvan – Campagne de communication

M. Caumont : on constate, et vous le constatez également, que le Morvan devient une terre d'accueil, et que des personnes voient le territoire comme un espace de projet de vie, et cherchent à s'y installer. Récemment, avec la crise sanitaire que nous vivons, de plus en plus d'urbains notamment sont intéressés par la campagne, avec des projets de vie, des projets professionnels.

Il nous a semblé important d'essayer de transformer ces intentions en réalité. Le Parc étant celui qui représente la totalité du territoire du Morvan, il nous a semblé important de vous proposer d'engager sans tarder, dès les prochaines semaines, une campagne de communication digitale qui permette de montrer toutes les vertus et qualités de notre territoire à des candidats à l'installation à la campagne.

Le territoire a beaucoup d'atouts. Il faut le vendre encore plus, et le faire connaître encore plus.

Nous vous proposons deux opérations.

La première est une opération clé en main, proposée par la Fédération des Parcs, et elle est tout à fait intéressante, notamment pour son coût. Il s'agit de participer à l'élaboration d'un clip vidéo diffusé en octobre

après le journal de 20 heures sur France 2. Nous pourrions utiliser ensuite le film comme nous le souhaitons. Le coût est de 9 000 €. 30 parcs naturels régionaux vont s'engager dans cette opération. 30 spots passeront donc ainsi après le JT de 20 heures sur France 2 à partir du mois d'octobre.

La seconde opération consiste à produire quelques petits clips vidéo qui permettent, sur les réseaux sociaux notamment, de donner à voir le Morvan, et de donner envie aux personnes de se rapprocher de notre territoire.

L'opération est estimée à 19 000 €. Nous solliciterons des crédits LEADER, pour 80 %.

Ainsi, à l'automne, nous serons munis des outils nécessaires pour donner à voir notre territoire pour d'éventuels candidats à l'installation.

Parmi vous, je sais qu'il y a des maires qui sont très présents dans cette dynamique d'accueil de nouvelles populations, et cela fonctionne plutôt bien. Vous avez tous ou toutes pris des initiatives qui vont dans le sens de la facilitation de cet accueil. Notre travail, en tant que Parc, est de donner encore à voir un peu plus, au travers d'une image collective, notre territoire.

M. François Falconnet, Conseil Associatif et Citoyen : je suis membre du CAC, groupe Attractivité et singularité. Dans le cadre des réflexions que nous avons eues l'année dernière, il me semble que c'est une excellente initiative, mais, si vous vendez quelque chose qui n'est pas efficace, ce sera de l'argent dépensé inutilement. Pour le télétravail, par exemple, nous avons un *gap* énorme internet. Si l'on veut inciter des personnes à venir ici, ce qui est une très bonne idée, il faut qu'en parallèle, il y ait une action menée sur les outils de communication. Wimax peut tomber en panne facilement. Il me semble que le Parc pourrait être un initiateur et donner une impulsion par rapport à cela. Si vous voulez atteindre votre objectif d'inciter des citoyens à venir ici, mais qu'il n'y a pas les outils pour permettre à ces personnes de travailler, cela risque de faire *flop*. Je ne sais pas comment le Parc pourrait intégrer cette notion d'outils de communication.

M. Mathieu : nous sommes parfaitement conscients de l'enjeu. Nous l'étions déjà avant la crise sanitaire. Nous le sommes encore plus après. Cette crise a été un révélateur de beaucoup de choses, et notamment de cet attrait de beaucoup de citoyens pour venir s'installer, vivre et télétravailler dans le Morvan. Le Parc n'a aucune compétence sur le sujet. Par contre, ce n'est pas parce que ce n'est pas dans nos compétences que cela ne nous regarde pas. Le Parc a aussi pour vocation de représenter tous les Morvandiaux, et a une fonction de représentation politique de tout le Morvan auprès des strates supérieures.

Cet enjeu de l'infrastructure numérique est une évidence. Je tiens cependant à dire que beaucoup de personnes ont quand même pu télétravailler, car quand on n'est pas très loin du central téléphonique raccordé à la fibre optique, on peut avoir du bon débit. Mais il y a aussi beaucoup d'endroits où l'on a des zones blanches ou des zones grises, et il faut continuer d'y travailler.

Autant que je sache, les syndicats départementaux qui ont en charge le numérique y travaillent. La Région finance aussi en grande partie ces infrastructures numériques. Vous évoquez le Wimax ; il y a le réseau régional AirCube qui est en train de se déployer pour apporter des solutions hertziennes à la desserte numérique.

Pour la Nièvre, notamment, une convention a été signée il y a quelques mois avec SFR pour assurer une couverture de la quasi-totalité des Nivernais en prises très haut débit, c'est-à-dire amener la fibre optique à chaque maison. Je ne sais pas où en sont les autres départements actuellement. Si l'on peut tenir un discours plutôt optimiste sur le sujet, on est en plein dedans. Je vais passer la parole à Fabien Bazin, Président de Nièvre Numérique.

M. Fabien Bazin, conseiller départemental de la Nièvre : c'est un sujet qui est très compliqué. C'est un sujet sur lequel j'invite les collègues à se pencher, ce qui n'a pas été forcément le cas lors des précédentes mandatures, tout le monde considérant que l'accès à internet était un service public, ce qui n'est malheureusement pas le cas ; c'est un service clairement commercial, sur lequel on a buté pendant plusieurs années, les Présidents de la République successifs ayant aussi fait des annonces et changé les règles du jeu. Ce qui fait que les partenaires publics, les collectivités qui s'étaient engagées dans cette réflexion ont dû en permanence s'adapter à de la réglementation qui était extrêmement mouvante.

Aujourd'hui, on y voit un peu plus clair. Pour ce qui concerne la Nièvre, c'est relativement simple aujourd'hui. On a un dispositif concessif qui permet de maîtriser le déploiement de la fibre optique grosso modo dans les anciens chefs-lieux de canton. Quand on peut prendre des communes de taille plus modeste, en passant à côté, on le fait. Je pense par exemple à la commune de Taconnay, 60 habitants, qui sera fibrée à l'habitant à la fin de cette année. Ceci pour vous dire que ce n'est pas que les centres-bourgs. Malheureusement, cette affaire, 50 000 bâtiments à fibrer, coûte 60 M€. Cela a pris beaucoup de temps pour récupérer les moyens pour permettre ces connexions.

Sur le reste du département de la Nièvre, c'est un partenaire privé, avec son argent, en l'occurrence SFR, qui a pris l'engagement, il y a maintenant un peu plus d'un an, de fibrer le reste du département de la Nièvre. C'est à peu près les mêmes modèles dans l'Yonne, en Côte d'Or et en Saône-et-Loire. Simplement, là, on n'a absolument aucune garantie de la réalité de ce travail, car on n'a pas de calendrier, car on n'a pas non plus de réponse à la priorité que nous avons indiquée notamment pour le site de Saint-Brisson, qui ne peut pas travailler dans de bonnes conditions aujourd'hui sans avoir accès à la fibre optique. On est donc totalement dans la main d'opérateurs privés, qui ne sont pas intéressés par des départements ruraux comme les nôtres. Déjà, dans des chefs-lieux de département, comme Nevers, et même comme Dijon, la fibre n'est pas partout. La France aujourd'hui, en termes de fibre au niveau européen, est au 26^{ème} rang ; c'est totalement catastrophique. Il ne faut pas simplement se dire que cela ne concerne que la ruralité ; c'est aussi le cas dans les grandes villes. Si vous êtes à 50 mètres de La Défense, j'ai fait le test, vous avez 512 kilos, un débit totalement insuffisant.

Très clairement, sur la partie nivernaise gérée par les pouvoirs publics, le syndicat que je préside en l'occurrence, fin 2021 aura rempli l'objectif fixé. Malgré la crise du Covid, on a su garder le bon rythme. On a une équipe qui est dédiée dans la Nièvre, ce qui n'est pas le cas des trois autres départements, qui ne sont pas portés par des syndicats mixtes, mais plutôt par les conseils départementaux, où ce sont en général les équipes d'informaticiens qui ont pris en main le sujet, et, à mon sens, cela va sensiblement ralentir les déploiements. Cela les ralentira d'autant plus que, vis-à-vis de structures comme SFR ou autres, il n'y a pas véritablement de règles contraignantes qui puissent obliger les opérateurs à maintenir leurs délais. L'exemple que nous vivons aujourd'hui avec SFR dans la Nièvre est assez clair : SFR a déjà pré-vendu sur des fonds de pension canadiens des branchements qu'il n'a pas encore construits. Quand on parle de technologies palliatives comme le Wimax, AirCube, qui permet d'avoir des débits entre 10 et 30 mégabits, suffisants pour télétravailler, ou le satellite, le temps que la fibre arrive, ce sont des solutions. Certes, cela tombe en panne, mais comme l'électricité tombe en panne, comme un ADSL tombe en panne, comme tout tombe en panne.

Nous avons réussi dans la Nièvre à discuter avec le PDG d'Orange, Stéphane Richard, il y a trois ans, et nous avons obtenu qu'il débride sur le département de la Nièvre 20 centraux téléphoniques qui étaient bridés à 2 Mégabits. Ils n'ont pas encore terminé, mais ils sont en train de le faire. Nous avons obtenu au cours de cet entretien le montant dédié par Orange à l'entretien de ces lignes téléphoniques, par lesquelles passe l'ADSL aujourd'hui dans le département de la Nièvre : 300 000 € par an. Mais Orange ne dédie plus de moyens à la réparation des lignes. Comme ces lignes sont très anciennes, et qu'ils savent que cela sera remplacé un jour ou l'autre par la fibre, on va avoir de plus en plus de problèmes pour capter de l'ADSL, et même pour les téléphones fixes. Il n'est pas rare aujourd'hui que l'on soit saisi, souvent tardivement, par des gens qui sont privés de téléphone depuis 3 ou 4 mois. Cela va se multiplier.

Le message positif à faire passer sur la capacité à télétravailler, c'est que des organisations existent dans les territoires comme les centres de télétravail, soutenus par le Conseil départemental, permettant de télétravailler, et il ne faut pas hésiter à utiliser ces solutions palliatives (Wimax, AirCube), qui permettent d'avoir des débits suffisants pour travailler, et aussi le satellite. Pour des urbains qui souhaitent venir chez nous, ce sont des solutions, car il pourrait rester encore 5 à 10 ans avant que le dernier hameau du Parc du Morvan soit couvert.

M. Laurent Cottin, délégué pour la Communauté de communes Morvan, Sommets et Grands Lacs : le problème du numérique, c'est qu'à chaque fois que l'on se rencontre, le discours est différent. J'ai vu avant-hier une carte concernant ma commune où l'on voit que Orange va installer la fibre, puis j'apprends que c'est SFR. J'ai rencontré deux fois Orange. A chaque fois, ils ne préviennent pas quand ils font des travaux. Ils sont en train de casser des routes sur ma commune, mais quand on les contacte, ils ne disent jamais à quel moment on pourra avoir la fibre ou pas. Les câbles sont installés, mais on ne sait pas si la fibre fonctionnera dans six mois ou dans un an. C'est un vrai problème.

Concernant la campagne de communication, je ne sais pas comment cela se passe dans vos communes, mais pour la mienne, nous avons un grand nombre de demandes. Pour un logement en location, nous avons dix demandes, alors qu'il n'y a pas de commerces dans la commune de 100 habitants. Va-t-on encore faire de la publicité pour attirer du monde alors que nous sommes débordés ? Le problème est plus profond. Quand les personnes veulent faire construire une maison dans un hameau, c'est compliqué dans le Morvan au niveau administratif. Même quand on a l'eau et l'électricité, on est obligé de se battre pour faire construire une maison.

Un autre problème que nous rencontrons est celui des maisons qui sont abandonnées, après le décès de leur dernier occupant. Il faudrait que ces maisons puissent être remises sur le marché, revendues. Le prix des maisons a diminué dans le Morvan, et des maisons se vendent en ce moment.

Si de la publicité est réalisée sur le Morvan, tant mieux, mais je pense que ce n'est pas le plus important. Il faut que l'on puisse répondre aux personnes qui veulent venir. Attirer les personnes puis ensuite leur dire qu'il n'y a pas de place est ennuyeux.

J'insiste sur le numérique. J'ai eu deux réunions cette semaine, et on m'a donné deux discours différents sur la fibre. Je n'ai pas d'informations sérieuses sur l'arrivée de la fibre.

M. Mathieu : Gien-sur-Cure arrive peut-être à saturation, mais je pense qu'il y a des maisons ou des logements vides et à vendre à d'autres endroits du Morvan. Je ne pense pas qu'une campagne d'attractivité soit superflue. Néanmoins, tu as raison ; il ne suffit pas d'attirer des populations, il faut être capable de les accueillir correctement.

M. Pascal Pommé, conseiller municipal de Chissey-en-Morvan : pour revenir sur internet, c'est un sujet sur lequel le constat et l'impérieuse nécessité ne sont plus à discuter pour le Morvan. Ce sont des stratégies par département. C'est extrêmement opaque. On ne comprend pas qui gère quoi. Pour la Saône-et-Loire, j'ai mis très longtemps à comprendre qui était acteur, et la stratégie a changé dans le temps. Finalement, en Saône-et-Loire, le maître d'œuvre est le Conseil départemental, qui a pris les choses en mains, et qui ensuite fait sous-traiter les études par Orange. Cela commence à fonctionner. Tout le Nord de la Saône-et-Loire commence à être fibré. A Chissey, les travaux sont en train de se terminer. Cela commence à bouger un peu. Mais il y a une disparité extrêmement importante entre les départements. Comment le Parc peut-il essayer d'améliorer les choses ? Je pense qu'il faudrait essayer, dans une stratégie globale, que le Parc donne une visibilité de ce sujet pour les communes mal équipées ou pas équipées pour internet et même pour le téléphone. C'est compliqué ; il faut s'adresser à 4 départements différents, mais la seule façon d'avancer, c'est de donner une visibilité sur l'existant et les « trous dans la raquette » au niveau d'internet.

M. Clément Lavault, conseiller municipal de Sommant : sur l'attractivité, il y a aussi de nombreux projets sur des cafés associatifs, tiers-lieux, petites épiceries. Peut-il y avoir, pas forcément d'un point de vue financier d'ailleurs, un soutien ou un accompagnement de la part du Parc ? Que cela soit recensé ? On peut aussi imaginer une action autour de ces lieux qui sont, je pense, un bon motif d'attractivité aussi pour un certain nombre de jeunes et de personnes qui s'installent dans ces communes.

M. Mathieu : le Parc n'attribue pas de subvention. On peut faire un travail de recensement, et d'accompagnement. Le Parc est un outil de développement local, de développement durable. Il recherche des financements, mais il n'attribue pas de crédits.

M. Bazin : par rapport aux propos de Laurent Cottin, il faut être prudent par rapport aux annonces des opérateurs. Quand on parle de fibre, il y a deux sujets en réalité ; le premier étant de fibrer le central téléphonique, c'est-à-dire que l'on amène une fibre optique dans la boîte d'où repartent les lignes du téléphone, mais cela repart sur des lignes en cuivre, et cependant on dit que c'est la fibre. C'est probablement la fibre Orange à laquelle Laurent Cottin faisait référence. Et puis, vous avez ce que nous portons aujourd'hui, et c'est l'avenir ; c'est la fibre qui va jusqu'au central téléphonique et qui repart en fibre du central téléphonique jusqu'à la maison. Souvent, les opérateurs font miroiter des investissements qui ne sont pas la réalité. Je vous invite à trouver dans les élus des conseils municipaux de vos communes des personnes qui peuvent se saisir de la question, car le sujet est fondamental. Il faudrait qu'à la fin du mandat on soit capable de parler de fibre optique comme on parle de voirie.

Sur la question des communes à répertorier pour lesquelles il y a des problèmes d'internet et de téléphonie, nous avons créé, au niveau des communes, une carte représentant les communes concernées. C'était une carte mouchetée. Nous sommes arrivés avec cette carte devant un aréopage de technocrates et de ministres, mais on nous a fait comprendre que les opérateurs ne viendraient pas, en termes de fournisseurs d'accès. Si les opérateurs n'ont pas une masse suffisante pour faire des abonnements, ils ne viendront pas. Ils nous ont donc obligés à refaire une carte qui s'est traduite par *grosso modo* les anciens chefs-lieux de canton du département de la Nièvre. C'est vraiment très compliqué.

Pour la Nièvre, nous avons recensé l'ensemble des bâtiments du département de la Nièvre, et nous leur avons attribué à chacun une technologie en attendant l'arrivée de la fibre.

Sur ce qui est tiers-lieux, boutiques associatives, ce que je proposerais volontiers, c'est d'avoir une sorte d'assise de ces lieux. De plus en plus, dans nos communes, on a ce type de boutiques où il y a des contacts entre les personnes. Je pense que c'est une force, en termes d'attractivité, qui est considérable dans le Morvan. A Lormes, 1 300 habitants, il y a 6 tiers-lieux. Je vois ce que cela génère en termes de contacts, de discussions, et derrière, de création d'activités. Je pense que le Parc est totalement qualifié pour faire cela sur son territoire

M. Gonthier : Il est important de trouver ensemble les moyens pour que les habitants du Morvan soient équipés en internet et en vraie fibre optique. C'est ensemble que l'on doit mener des actions pour arriver à trouver des réponses à nos attentes.

Concernant le téléphone, il y a trois ou quatre ans, dans le cadre d'un projet national « *New Deal* », des orientations ont été fixées sur le plan national concernant l'ensemble des zones mal couvertes. Dans le cadre de la loi ELAN, il a été décidé que toutes les communes seraient équipées suivant deux étapes bien distinctes : la première étape, et Dun-les-Places sera concernée, sera équipée de la 4 G sur les pylônes qui ne nécessitent pas de travaux conséquents. Pour toutes les autres communes, cela sera réalisé entre maintenant et 2022. Le Préfet sait à quel moment votre commune sera raccordée en 4G. Voilà ce que je voulais dire par rapport à ma fonction que j'occupais durant toute mon activité professionnelle, qui était d'être directeur chez Orange.

M. Mathieu : dans certains endroits, il n'y a pas d'internet, pas de téléphonie mobile, et il y a des difficultés sur la téléphonie fixe. L'opérateur historique et le service public universel, c'est un peu dépassé.

Ces débats sont intéressants, et on note bien les enjeux que ces sujets représentent.

Je vous propose que nous en revenions à la délibération sur l'attractivité résidentielle. Il est proposé de voter pour une opération d'un montant de 19 000 €, sur laquelle le Parc ira chercher 80% du financement chez LEADER. Là encore, une illustration de ce à quoi sert le Parc, dans l'intérêt du territoire.

Je soumetts au vote la délibération.

Aucune abstention, aucune opposition, la délibération proposée est adoptée à l'unanimité.

g) Guide du Routard du Morvan

M. Caumont : le Parc joue, pour cette opération également, son rôle de chef de file de la promotion du territoire, qu'elle soit touristique ou résidentielle.

Nous avons réussi à décrocher un contrat avec Hachette pour réaliser le premier Guide du Routard des parcs naturels régionaux de France qui se fera dans le Morvan.

Il est proposé de valider cette idée. Le Guide du Routard est un ouvrage pratique pour organiser ses voyages et être efficace une fois que l'on est sur place.

Hachette se propose donc de réaliser ce guide spécifique pour notre territoire. Il existe un Guide du Routard Bourgogne, et à l'intérieur, nous avons déjà négocié, il y a une quinzaine d'années, un encart spécial Morvan qui permettait aux visiteurs de tout de suite aller au vif du sujet. Ce n'était pas le cas dans d'autres guides.

Nous allons donc transformer l'essai avec un guide spécifique pour notre territoire.

La délibération proposée vise à mettre en œuvre cette opération. Hachette nous présente des conditions intéressantes au niveau financier. Une conférence de lancement, si vous en êtes d'accord, devrait se tenir la semaine prochaine avec les Editions Hachette et l'ensemble de nos partenaires (le Comité Régional du Tourisme, les 4 agences départementales du tourisme, le Pays Nivernais Morvan, lequel apporte au travers des crédits régionaux un financement non négligeable).

Nous partirions sur une impression de 20 000 exemplaires. Nous bénéficierons d'un certain nombre d'exemplaires pour pouvoir les diffuser sur notre territoire.

En termes de calendrier, la diffusion est prévue pour l'été 2021.

Le projet se monte à 68 012 €. Nous irons solliciter des fonds de la Région au titre du Contrat de Pays Nivernais Morvan (20 000 €), auprès de l'Agence départementale du tourisme de la Nièvre (10 000 €), de LEADER (28 012 €), de l'Agence départementale du tourisme de Saône-et-Loire (5 000 €), de l'Agence départementale de Côte d'Or (5 000 €). L'Agence départementale du tourisme de l'Yonne participera en nature avec la mise à disposition d'un certain nombre d'outils de communication.

Nous pensons qu'il s'agit là d'une belle opération, Monsieur le Président.

M. Mathieu : effectivement, nous pouvons être très heureux de cette opération. Le Guide du Routard, ce n'est pas rien. Le Morvan était hébergé au sein du Guide du Routard consacré à la Bourgogne, mais désormais le Morvan aura son Guide du Routard.

Le lancement de l'opération aura lieu dans quelques jours, et l'aboutissement, avec la sortie du Guide, se fera dans un an. Y a-t-il des questions ?

Mme Muriel Vergès-Caullet, Conseillère régionale de Bourgogne - Franche-Comté : y a-t-il une possibilité de dématérialiser ce guide ?

M. Mathieu : oui.

M. Falconnet : dans le cadre du groupe de travail réuni l'an dernier, nous avons examiné le Guide du Routard pour voir la faisabilité et l'intérêt. Si l'on a un Guide du Routard, il faut que les structures d'accueil soient particulièrement adaptées et présentes. Il y a des choses qui sont faites au niveau du Parc, mais il ne faut pas que les visiteurs munis du Guide soient déçus lorsqu'ils arrivent. Alors que, quand on est dans un guide interne de la Bourgogne, le risque est un peu plus faible.

Mme Marianne Fouchet, conseillère municipale de Vézelay : connaissez-vous le rythme de remise à jour ?

M. Mathieu : rien n'est mentionné dans la convention. Nous prenons l'engagement d'étudier le point, et d'apporter une réponse lors de notre prochain Comité Syndical.

Mme Françoise Guerrier, maire de Saint-Andeux : je souhaiterais savoir qui sera inclus dans le groupe de travail pour ce Guide du Routard.

M. Caumont : seront inclus le Comité du Tourisme, les 4 agences de développement touristiques, les offices du tourisme du territoire, mais nous allons étendre à d'autres structures.

Mme Marielle Bonnet, responsable du pôle Développement touristique : nous avons fait un groupe interne de travail au Parc. Nous avons sollicité les offices de Tourisme pour faire remonter les lieux à proposer au rédacteur du Guide du Routard, qui viendra trois fois cet été pour visiter les différents lieux. Le Guide fera 128 pages, et il sera vendu au prix de 5,90 €.

Un membre de l'assemblée : sur les mises à jour, il est également intéressant de demander le coût, pas simplement la périodicité.

M. Mathieu : nous allons étudier ce point également.

Mme Marie-Madeleine Grobost, conseillère municipale de Saint-Péreuse : j'ai tenu un restaurant pendant 20 ans. J'aime l'accueil. Dans certaines régions, quelquefois, si les gens sont concernés, on peut faire, par exemple, l'accueil chez l'habitant. Cela plaît énormément aux visiteurs. En Alsace, par exemple, on pratique l'accueil chez l'habitant pour une ou plusieurs nuits. Mais il y a la question des normes.

M. Mathieu : je vais soumettre la délibération au vote.

Aucune abstention, aucune opposition, la délibération proposée est adoptée à l'unanimité.

M. Caumont : une fois ces délibérations prises, il y a des incidences sur le budget en inscriptions de dépenses et en recettes.

* Pour ce qui concerne le budget principal :

Le budget supplémentaire du budget principal est en équilibre, à hauteur de 680 635,80 €. Il comprend sur la section de fonctionnement l'affectation du résultat de 2019 (16 726,80 €), les reports des actions antérieures (4013,80 €) et les inscriptions nouvelles qui viennent d'être votées, et des ajustements divers portant sur des inscriptions faites au budget primitif.

En section d'investissement, on affecte les résultats 2019 constatés précédemment au compte administratif, des inscriptions budgétaires d'opérations validées au budget primitif, qui n'avaient pas été inscrites à l'occasion de ce budget, et des ajustements de comptes de dépenses. L'équilibre en dépenses et en recettes est réalisé, à hauteur de 234 514 €.

* Pour le budget annexe Régie autonome Maison du Tourisme : les résultats sont affectés, selon les documents à votre disposition.

* Pour le budget annexe Chantiers d'insertion : les résultats sont affectés, également selon les documents qui vous ont été transmis.

M. de Ganay : je m'interrogeais sur le montant total du budget pour l'année 2020, comprenant le budget principal et le budget supplémentaire. Je crois me rappeler que le projet de Charte évoquait des ordres de grandeur pour les budgets 2020 à 2022 à 3,5 M€. Si on fait le total, on arrive à 4,5 €. Cela fait quand même une différence importante.

M. Caumont : nous recherchons systématiquement des participations extérieures, si bien que les prévisions faites au départ pour un budget primitif peuvent être augmentées des recettes nouvelles (LEADER, FEDER...). Des affectations de résultats ont été faites, et il y a aussi des reports d'actions. Tout cela fait que le budget est plus conséquent que ce que nous avons imaginé. Cela ne veut pas dire qu'en 2021, le budget sera à cette hauteur-là. Mais 3,5 M€ est le budget qui nous permet de fonctionner. Cela dépend aussi des opportunités dont nous disposons pour pouvoir conduire des actions nouvelles. Le Parc va chercher des financements, et, d'ailleurs, pour 1 € mis par les communes au titre de leur contribution, le Parc est capable d'aller chercher entre 40 et 50 € pour le territoire.

C'est ainsi que peut s'expliquer le delta entre le budget moyen du Syndicat Mixte et des années où nous serons allés chercher de manière plus importante des crédits sur d'autres budgets.

M. Mathieu : le crédit, la dette, l'emprunt ne peuvent être envisagés que pour l'investissement. *A priori*, il n'y a, par définition, que de la bonne dette, dans les collectivités locales.

M. Augustin de Champeaux, conseiller municipal de La Petite Verrière : pour dépenser de l'argent, il faut du temps et du personnel. Or, vous allez donc avoir besoin de personnel en 2020, mais si on redescend en 2021 à un budget de 3,5 M€ vous aurez encore le personnel. Il faudra donc bien alimenter ce personnel. Je pense qu'il y a quand même un mouvement inflationniste dans cette proposition.

M. Mathieu : c'est ce que nous avons prévu de vous présenter lors du Comité Syndical du 8 septembre : le fonctionnement du Parc, son budget, sa structure, ses effectifs, ses missions. Vous comprendrez que nous avons entre 45 et 50 salariés selon les années. Sur ces effectifs, il y a 30 emplois permanents, et 15 emplois temporaires (CDD), lesquels sont financés sur des missions bien précises et ciblées, avec souvent des financements LEADER ou autres.

Globalement, la situation financière du Parc est saine. Nous avons à peu près les moyens de nos ambitions. Quand nous avons des ambitions nouvelles, nous nous donnons les moyens d'aller chercher des crédits supplémentaires. Il n'y a rien à signaler de particulier sur la situation financière du Parc, qui est satisfaisante.

Comme l'a dit M. Caumont tout à l'heure, le retour sur investissement, si l'on considère la contribution des communes, est très significatif.

Je sou mets au vote le budget supplémentaire.

Aucune abstention, aucune opposition, la délibération proposée est adoptée à l'unanimité.

h) Candidature du Parc à l'animation de deux sites Natura 2000

M. Caumont : le Parc est animateur depuis de nombreuses années de sites Natura 2000 sur proposition de l'Etat.

Tous les 3 ans, l'Etat remet la candidature des animateurs sur la table, et redemande aux structures si elles souhaitent continuer à animer les sites Natura 2000.

Nous arrivons à une période où il faut renouveler auprès des services de l'Etat notre sollicitation pour animer les sites de notre territoire. Nous avons 2 grands sites Natura 2000 : le site milieu humide forêts pelouses et habitats chauve-souris du Morvan, et le site bocage forêt et milieu humide du Sud Morvan.

Il vous est proposé que le Parc propose sa candidature pour poursuivre l'animation de ces deux sites, pour les trois prochaines années.

M. Mathieu : cette présentation appelle-t-elle des questions ? Je sou mets au vote la délibération.

Aucune abstention, aucune opposition, la délibération proposée est adoptée à l'unanimité.

i) Créations d'emploi

M. Caumont : trois délibérations relèvent du thème des créations d'emploi.

La première concerne un emploi permanent de conseiller en séjour, pour la Maison du Tourisme. Il s'agit d'assurer l'accueil et le conseil en séjour la Maison du Tourisme et d'animer le réseau des prestataires touristiques. Cet emploi était pourvu, mais il ne l'est plus ; il faut donc le créer.

Le deuxième emploi concerne aussi l'accueil. Nous avons, depuis de nombreuses années, à l'accueil des musées, une personne qui est en contrat saisonnier renouvelé tous les ans, ce qui conduit à une situation relativement précaire. Il est proposé de pérenniser cet emploi, étant précisé que la personne qui assure cette mission a acquis un savoir-faire qui est tout à fait intéressant. Il est donc proposé de créer un emploi permanent d'agent d'accueil à temps complet sur un cycle annualisé, dont le temps sera concentré sur la période d'ouverture des musées, pour permettre à la personne d'avoir une visibilité sur l'ensemble de l'année.

La troisième proposition porte sur la création d'un emploi non permanent d'assistant technique en entomologie. Il lui sera confié pendant deux ou trois semaines la mission consistant à trier et à pré-identifier des prélèvements entomologiques faits sur la réserve naturelle régionale des Tourbières. Il s'agit de faire un comptage des espèces d'insectes que l'on trouve sur cette tourbière, et notamment à travers cet échantillon de vérifier que les mesures de gestion que nous avons mises en place sont adaptées.

Mme Vergès-Caullet : sur le troisième cas, cela ne pourrait-il pas faire l'objet d'un stage d'un étudiant ?

M. Paris : c'était un stage jusqu'alors confié à un jeune étudiant du territoire, de Brassy, plus précisément, depuis plusieurs années. Malheureusement, cette année, à cause des conditions particulières liées au Covid, il n'a pas vu son stage être validé par l'Université, car c'était un stage volontaire, et non pas un stage obligatoire dans le cadre de son cursus. Nous n'avons donc pas pu passer de convention de stage avec lui. Pour qu'il soit rémunéré, on lui propose cette vacation.

M. Mathieu : merci pour cette explication. S'il n'y a pas d'autres questions, je soumetts au vote ces trois délibérations.

Aucune abstention, aucune opposition, la délibération proposée est adoptée à l'unanimité.

j) RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

M. Caumont : les collectivités doivent mettre en place le régime indemnitaire RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Le régime indemnitaire date de 2017, et il y a des adaptations à réaliser.

Dans le cadre de la réorganisation des services de l'équipe du Parc, nous avons augmenté le nombre de pôles, avec des effectifs moins nombreux qu'ils ne l'étaient précédemment dans chacun des pôles. On avait des régimes indemnitaires qui étaient attribués aux responsables de pôle dès lors qu'ils encadraient des équipes supérieures à 10 personnes. Dès lors que l'on a créé plus de pôles, il y a moins de monde dans les pôles.

Il vous est proposé que les responsables de pôles puissent toujours continuer à bénéficier de ce régime indemnitaire, mais avec un encadrement d'effectifs moindres, puisqu'il y a des pôles avec simplement 4 personnes.

Par ailleurs, nous sommes tenus par la loi de mettre en place le complément indemnitaire annuel (CIA) dans le cadre des dispositions relatives au RIFSEEP. Cette indemnité prend en compte le mérite de l'agent. Lors de l'entretien annuel d'évaluation des agents, le responsable de l'entretien d'évaluation peut considérer que l'agent a bien travaillé dans l'année précédente et il pourrait ainsi proposer que cette personne ait un régime indemnitaire qui en tienne compte. C'est une obligation légale de le mettre en œuvre, mais il est parfois compliqué de mettre en place des dispositifs où un entretien d'évaluation, en lien avec la notion de subjectivité qui n'en est pas totalement absente, détermine ensuite l'attribution d'une prime.

Comme la loi nous oblige à mettre le dispositif en œuvre, nous proposons qu'il le soit, mais avec un montant plafonné à un euro pour tout le monde.

Peut-être faudra-t-il entrer dans ce système-là à terme, mais vous pouvez imaginer comme c'est compliqué d'apprécier la valeur du service d'un agent.

M. Mathieu : y a-t-il des questions ? Ces thèmes des primes et du mérite sont toujours sujets à subjectivité. Je soumetts au vote la délibération.

Aucune abstention, aucune opposition, la délibération proposée est adoptée à l'unanimité.

k) Remises gracieuses pour annulation de titres de recettes COVID

M. Caumont : compte tenu de cette période difficile pour les prestataires touristiques, il est proposé de faire une remise gracieuse leurs adhésions à la Maison du Tourisme (70 € par entreprise).

Il est aussi proposé une remise gracieuse du loyer du Bistrot du Parc pendant la période de confinement, du 15 mars au 15 juin, car il ne pouvait être autorisé à ouvrir.

Ce ne sont pas des sommes considérables, mais le Président et moi-même considérons qu'il est important de soutenir de cette manière nos entreprises touristiques.

M. Mathieu : c'est un geste visant à montrer que nous ne sommes pas indifférents au sort de nos professionnels du tourisme.

Mme Fouchet : nous avons pris des mesures équivalentes dans certaines de nos communes. Nous avons ainsi annulé totalement les droits d'occupation du domaine public pour l'année 2020.

Il a été dit que pour le Bistrot du Parc il s'agissait des mois de mars à juin ; il me semble que l'on pourrait prendre cette mesure pour le premier semestre. Il faut voir l'incidence budgétaire, et peut-être peut-on élargir la durée de la remise de loyer pour le Bistrot du Parc.

M. Mathieu : il a été proposé à la gérante, l'annulation du loyer sur les trois mois de fermeture. 6 mois aboutissent à la somme de 2 400 €.

Je sou mets la proposition de 3 mois de remise de bail.

Je sou mets maintenant la proposition de remise de 6 mois. Celle-ci semble l'emporter.

Cependant, le fait d'adopter la remise pour 6 mois crée des difficultés au vu des décisions que nous avons déjà prises.

Je passe la parole à Jessica Moine, comptable au Parc.

Mme Jessica Moine, comptable : il faudrait que l'on ait fait préalablement une inscription budgétaire. Le Trésorier a déjà accepté d'annuler les trois mois, mais il faut avoir encore des crédits. Revenir en arrière est très compliqué, ou alors il faut trouver le financement. On est là sur le budget de la régie autonome, et on n'a pas la souplesse du Parc. Ou alors il faut faire une remise pour les trois prochains mois.

M. Mathieu : C'est ce que nous ferons, par conséquent. Il est acté que nous faisons une remise du bail commercial sur 6 mois, à compter du 15 mars.

La proposition de modification de la délibération (6 mois au lieu de 3 mois) est adoptée.

D) Adaptation des tarifs de la boutique

M. Caumont : il est nécessaire que le Conseil syndical se prononce sur les tarifs que nous proposons sur chacun des produits vendus à la boutique.

Je ne vais pas passer ces produits les uns après les autres. J'ose espérer que vous faites confiance au Conseil d'exploitation qui gère la boutique, mais à chaque fois que l'on modifie un tarif, ce qui n'est quand même pas simple en termes de lourdeur administrative et de gestes commerciaux que l'on voudrait faire, il faut passer en Comité Syndical pour lui demander son accord. Le Conseil d'exploitation est composé d'élus et de prestataires touristiques, et l'on y discute des produits que nous proposons à la vente et des tarifs associés.

Il est proposé d'adopter les tarifs présentés dans la délibération.

M. Mathieu : y a-t-il des questions ? Je sou mets au vote la délibération.

Aucune abstention, aucune opposition, la délibération proposée est adoptée à l'unanimité.

IV - Questions diverses

M. Gilbert Darroux, conseiller municipal d'Autun : après les élections, quand tout sera fini, y aura-t-il de nouvelles élections pour le Conseil Associatif et Citoyen ?

M. Mathieu : oui. Le 8 septembre, nous installerons le nouveau Comité Syndical. Le nouveau Bureau sera installé le 22 septembre. Dans la foulée, nous installerons le nouveau Conseil Associatif et Citoyen, pour une durée de trois ans.

M. Darroux : y aura-t-il un appel à candidatures ?

M. Mathieu : oui, auprès de tous les citoyens du Morvan, les associations du Morvan, pour recueillir les candidatures.

M. de Ganay : J'ai deux questions. Concernant la représentation des communes au Parc, faut-il que le représentant soit nommément désigné de manière permanente ? Cela peut-il être au cas par cas ? Doit-on désigner des suppléants ? Mais on me dit qu'il n'y aurait plus de suppléants.

M. Mathieu : jusqu'à maintenant, la commune désignait un délégué titulaire et un suppléant. Dans les nouveaux statuts, nous avons souhaité modifier cela, en disant que c'était le maire qui siège au Comité Syndical du Parc ou son représentant choisi parmi les membres du Conseil municipal. Tu viens de lever une petite incohérence qui nous amènera peut-être à modifier les statuts lors d'un prochain Comité Syndical. Dans notre esprit, il n'y a pas grand-chose qui change.

Pour le représentant du maire, soit le maire le désigne de manière permanente, ou au cas par cas.

Certains présidents de Département ont désigné des représentants permanents, d'autres non ; ils désignent pour chaque réunion un représentant.

Si le représentant désigné par le Maire de façon permanente ne pouvait pas venir à une séance, il peut nous aviser qu'une autre personne représentera la commune à cette occasion.

Mme Christiane Gadret, maire de Gouloux : le représentant a-t-il le droit de vote ?

M. Mathieu : oui.

M. de Ganay : je pense qu'il y a des choses à améliorer dans les modalités de récupération des documents pour les séances.

M. Mathieu : le point nous a été signalé. Nous allons nous efforcer de faire mieux techniquement et pratiquement pour que vous puissiez récupérer les documents en un ou deux clics.

M. Éric Martinez, conseiller municipal de Monthelon : j'ai été élu par la nouvelle assemblée délibérante de la commune de Monthelon. La Maire a demandé qui souhaitait se présenter. J'ai fait part de ma candidature. Je voulais savoir si la commune de Montelon avait répondu pour ce qui concerne l'approbation de la Charte.

M. Mathieu : oui.

M. Darroux : je pense qu'il faudrait qu'il y ait un représentant par collectivité, mais il ne faut pas que le représentant change tous les jours. Si cette personne vient une fois dans l'année, elle sera perdue. Il faudrait qu'il y ait un titulaire et un suppléant.

M. Mathieu : idéalement, il faut qu'il y ait un représentant de la commune, un délégué, et que cela soit tout le temps le même, pour suivre et comprendre les sujets en débats. Notre réunion d'aujourd'hui est peut-être difficile à totalement appréhender pour les nouveaux représentants, mais nous avons quand même balayé l'ensemble des sujets relatifs à l'action du Parc (agriculture, forêt, tourisme, attractivité résidentielle, environnement, Natura 2000, continuité écologique des cours d'eau). Mais il faudra du temps pour s'en imprégner.

Comme l'a dit M. Darroux, il est recommandé que ce soit toujours la même personne, mais on peut aussi avoir des empêchements. Il est quand même bien que la commune soit représentée à chaque fois. Il serait peut-être bon d'identifier un suppléant, mais il ne sera plus dénommé ainsi.

M. Jean-Pierre Pasquier, conseiller municipal de Chastellux-sur-Cure : j'ai bien été désigné par le conseil municipal comme représentant officiel de la commune au sein du Parc pour la partie Conseil syndical et pour la partie GEMAPI. Cela fait partie des attributions qui ont été validées le jour de la première réunion lorsque l'on a élu le maire et les adjoints, et où toutes les commissions ont été passées en revue.

Par ailleurs, sur un autre sujet, vous envoyez les documents sur un site internet. Or, quand on tombe en panne, comme c'est souvent le cas, comment fait-on pour récupérer les documents ? Autrefois, les services envoyaient un document papier systématiquement aux représentants, ce qui était beaucoup plus simple. Nous avions le temps de regarder les documents avant de venir à la réunion. Là, il s'avère que, comme internet est tombé en panne, je n'avais pas la possibilité de regarder les documents avant la réunion.

Pouvez-vous envoyer aussi les documents sous forme papier ?

M. Mathieu : nous avons abordé le sujet plusieurs fois. Nous souhaitons économiser au maximum le papier. Nous faisons le choix de l'internet. C'est l'outil privilégié. Si vraiment cela pose une difficulté pour certains, vous pouvez voir cela avec votre mairie. Toutes les mairies ont internet, une boîte mail et de quoi imprimer.

M. Pasquier : quand l'internet ne fonctionne pas, c'est valable aussi pour la mairie, souvent.

M. Mathieu : ce n'est quand même pas tout le temps en panne ?

M. Pasquier : c'est le cas souvent.

M. Mathieu : si pour certains il y a là un problème majeur et incontournable, signalez-le-nous.

Pour répondre à l'observation de Charles de Gannay, nous essaierons de faire fonctionner un outil pratique pour que vous téléchargiez les documents dans de meilleures conditions.

Mme Cécile Guenon, conseillère municipale de Cussy-en-Morvan : j'ai bien compris qu'il y avait un changement de rédaction dans les nouveaux statuts. Dans un certain nombre de cas, le conseil municipal a désigné quelqu'un, mais si la personne désignée par le conseil municipal n'est pas disponible, c'est le maire qui représentera la commune.

M. Mathieu : ou quelqu'un d'autre.

Mme Guenon : en quoi est-ce beaucoup plus simple que le système d'avant, où il y avait un représentant et un suppléant ?

M. Mathieu : Si le suppléant était absent, il n'y avait personne. Vous êtes désignée pour représenter votre maire, c'est à vous de siéger autant que faire se peut. Si un jour, vous ne le pouvez pas, vous le dites à votre maire, et votre maire envoie quelqu'un d'autre représenter la commune.

Mme Guenon : le problème est que vous indiquez que le maire désigne le représentant alors que c'est de la compétence du Conseil municipal.

M. Mathieu : s'il n'y a plus de questions, nous allons lever la séance.

Mais auparavant je tiens à rendre hommage à l'une de nos salariées, Catherine Pucet, qui a décidé de faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} juillet. Je tiens à la remercier pour ses bons et loyaux services pendant 40 ans au Parc, comme assistante de direction. Elle a vu passer 6 présidents, 4 directeurs. Elle est entrée au Parc le 16 juillet 1980. Merci beaucoup, Catherine, pour votre engagement. Je vous souhaite de passer une bonne retraite, et profitez-en bien.

Je vous donne rendez-vous le 8 septembre pour le premier véritable Comité syndical d'installation des nouvelles instances.

Passez un bel été. Merci à vous.

La séance est levée à 17h15.